

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les collèges électoraux, convoqués à la suite de la formation du nouveau ministère italien, ont réélu les ministres La Marmora, Lanza, Petitti et Sella.

Le collège de Castel Maggiore a élu M. Pepoli.

On écrit de Turin au *Journal des Débats* :

La convention du 15 septembre fait sortir de leur retraite des hommes dont le nom était presque oublié. M. Solaro de la Margherita, qui fut ministre de Charles-Albert jusqu'en 1848, et qui était resté depuis dans une retraite absolue, vient de publier une brochure contre la convention et le transport de la capitale. Il agit dans cet acte, accompli en vertu d'un accord avec la France, une humiliation nationale et la ruine de la monarchie de Savoie.

On lit dans l'*Italie* du 17 octobre :

Le meeting que nous annonçons hier a eu lieu au Cirque-Milan, à dix heures du matin. 300 personnes environ, appartenant à la classe ouvrière, y ont pris part.

Le président a chargé le secrétaire, M. Sapia, de donner lecture de la pétition dont voici le texte :

Pétition au Parlement italien contre la convention du 15 septembre 1864.

Honorables messieurs, considérant que l'unité de la nation italienne ne peut exister sans son centre naturel à Rome; que cette condition indéclinable de l'unité italienne, déjà

consacrée par le sang sur les champs de bataille, a été scellée solennellement, dans toute l'Italie, par les annexions et le plébiscite de 1860, qu'elle a été reconnue et sanctionnée par le Parlement dans le vote du 27 mars 1861; que l'ensemble des actes du gouvernement français, depuis 1849, aussi bien ceux qui ont précédé que ceux mêmes qui ont suivi la convention du 15 septembre 1864, manifestent que, dans cette convention, est contenue la renonciation à Rome; les soussignés demandent au patriotisme du Parlement italien qu'il repousse la convention conclue avec le gouvernement français le 15 septembre 1864, parce qu'elle est contraire aux droits et à la dignité de la nation.

Après cette lecture, M. le professeur Sappia a prononcé un discours tendant à appuyer la teneur de cette protestation. Personne n'ayant fait d'opposition, la pétition a été votée.

Conformément à ce vote, le président, M. Petitti, a annoncé que des listes seront ouvertes dans les établissements publics. Il a engagé en même temps toutes les personnes présentes à apposer leur nom sur la pétition, ce qui a été fait immédiatement.

Les lettres de Rome disent :

« On assure que le cardinal Antonelli n'a encore expédié aucune note en réponse à celle de M. Drouyn de Lhuys.

» Le czarévitch visitera bientôt l'Italie et Rome; on assure que le cardinal Antonelli a été averti officiellement de ce voyage.

» Un bataillon français a été envoyé à la frontière contre les brigands. L'armée est indignée de l'assassinat des gendarmes et des

affreuses mutilations qu'on leur a fait subir. Les gendarmes réunies arrêtent aux frontières les complices des brigands.

» Le général de Montebello est attendu. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dément l'allégation de la *Presse*, de Paris, que la Prusse aurait, dans une convention, signée le 23 juillet 1864, garanti à l'Autriche la possession de ses provinces non allemandes.

Il est certain que dans le cabinet de Vienne, la politique pacifique réunit le sentiment à peu près unanime des conseillers de la couronne.

Les nouvelles relatives au désarmement en Autriche et en Vénétie sont aujourd'hui généralement confirmées, et les appréciations les plus modérées ne portent pas à moins de 50,000 hommes la réduction de l'effectif militaire.

D'autre part, les premières impressions qui avaient dominé à Vienne, au sujet de la convention du 15 septembre, tendent chaque jour à faire place à un sentiment plus réfléchi des conséquences de cet acte diplomatique.

On commence à comprendre que, loin d'être une menace, il peut devenir au contraire une garantie de paix, si des deux côtés les intérêts qui s'y rattachent s'inspirent d'un égal esprit de modération.

L'œuvre de la conférence de Vienne touche à sa fin.

Voici le résumé des dépêches qui nous

parviennent à ce sujet de Vienne et de Francfort :

Le 17, il y a eu séance de la conférence.

La *Nouvelle Presse libre* croit savoir que l'on a dû présenter dans cette séance le projet de document principal des traités de paix, rédigé par M. le baron de Brenner.

La *Gazette des Postes*, de son côté, annonce que, dans cette même séance, la rédaction définitive du projet de l'acte principal, fait par M. de Brenner, aurait été adoptée.

L'opposition parlementaire est toujours très-agitée à Athènes. La loi sur le suffrage universel a été votée.

Ainsi la Grèce est actuellement en possession d'une Constitution régulièrement votée et de la loi qui règle les conditions dans lesquelles doit s'exprimer désormais la volonté nationale.

Nous regrettons, en présence de cette marche régulière des affaires politiques en Grèce, d'avoir à annoncer qu'une tentative d'assassinat ait été dirigée, encore tout récemment, contre le ministre de l'intérieur, qui s'occupe avec une si louable activité de la réorganisation politique et administrative de son pays. Fort heureusement, l'attentat a échoué, grâce à la présence d'esprit du ministre.

En Amérique, la campagne électorale se poursuit avec la plus grande ardeur, mais sans trouble. La lutte sera vive entre les partisans de Mac Clellan et ceux de M. Lincoln. Toutefois, jusqu'à présent, il est impossible de prévoir quel en sera le dénouement.

FEUILLETON.

8

L'ILE DES CYGNES.

(Suite.)

VII.

Aurélia avait fait épier Hermann. Elle sut qu'il était retourné à l'île et qu'il y avait passé plus d'une semaine en compagnie de Wilhelmine Aurich. Elle ne se fâcha point cette fois, convaincue qu'aucun danger sérieux ne menaçait de ce côté ses espérances et ses ambitions.

— Quand même il y aurait là un caprice, une bouffée, se dit-elle dédaigneusement, que m'importerait encore ? Un caprice pour une phthisique, une amoureuse avec une moribonde ! Bien sottise de m'en alarmer. Hermann n'est pas homme à passer sa parole. Et d'ailleurs on ne songe pas à passer une demi-morte sur le bord d'une tombe.

Depuis, cependant, si son âme avide d'opulence se sent rassurée, sa vanité s'offensait par instants. Le mépris et compatissant intérêt qu'Hermann portait à Wilhelmine lui semblait alors une humiliation, une injustice. Sa colère faillit éclater un jour que, remise

de son indisposition, elle proposa à son cousin une promenade à l'île.

— Vous aimez beaucoup, je le sais, ce bouquet de verdure, lui dit-elle avec une vague expression d'ironie. Décidément, j'en veux faire le refuge privilégié de nos entretiens, de nos songes.

Hermann acquiesça mal cette ouverture. Elle froissait visiblement une mystérieuse délicatesse de son cœur, elle heurtait sans aucun doute une de ses secrètes pensées. Il répondit, avec un léger mouvement d'humeur, qu'il se trouvait à merveille chez sa cousine, dans son boudoir ou sous les ombrages de son parc, et souhaitait de ne point se déplacer. Aurélia s'en étonna, elle voulut insister, mais ce fut en vain.

— Vous êtes vraiment bizarre, mon ami, lui dit-elle d'un ton aigre-doux. N'est-ce pas vous-même qui m'avez vanté cette solitude comme étant très-propice à la rêverie. D'où vient qu'elle ne vous plaise plus ?

— Je ne me pique pas, ma chère cousine, d'une rigoureuse conséquence dans mes idées, balbutia-t-il un peu au hasard. L'homme n'est souvent qu'un enfant capricieux. Je réclame en cette qualité toute votre indulgence pour mes petits travers d'esprit. Me l'accordez-vous ?

— Soit, répondit sèchement Aurélia, pourvu que

vos refus ne cache pas une impertinence, ce que je commence à redouter fort.

Hermann essaya de se justifier, mais sa justification fut si embrouillée, si maladroitement, qu'elle acheva d'éveiller les soupçons d'Aurélia. Subtile et pénétrante, elle comprit vite que l'île était devenue pour son cousin le sanctuaire de Wilhelmine, et qu'il regardait comme une profanation d'en fouler le sol avec une autre femme, fût-ce même avec sa propre fiancée. Elle ne se trompait pas : par une fantaisie touchante, Hermann venait de consacrer ce coin de verdure à la pauvre enfant. Il s'était juré de n'y plus avoir pour compagne que sa sœur d'adoption. Il n'y avait là aucune intention désobligeante pour sa cousine : c'était un pieux hommage rendu à une jeune fille digne d'admiration et de pitié, à une jeune fille dont la mort allait bientôt faire un ange. Mais Aurélia ne le prit pas ainsi : son amour-propre se sentit mordu jusqu'au sang. Elle fit un geste de colère pour congédier Hermann; elle poussa un cri d'indignation destiné à compléter l'insolence; mais son bras retomba inerte et embarrassé, sa voix n'articula qu'un son insignifiant. Par un violent effort elle se maîtrisa tout-à-coup. Le chiffre de ses dettes venait de lui apparaître menaçant et terrible; le million de

florins, qui composait environ la fortune de son fiancé, tintait bruyamment dans son esprit. Tous les instincts de luxe, de dépense, de prodigalité, si puissants en elle, se réveillaient soudain, ils écrasaient la colère et la vanité.

— En vérité, pensa-t-elle, je ne suis qu'une maladroitement et une insensée. Qu'allais-je faire ? me brouiller avec une sorte de poète élégiaque parce qu'il refuse d'achever l'idylle commencée en mon honneur et qu'il préfère chanter une romance sentimentale en l'honneur d'une poitrinaire ? Le chasser de chez moi, parce qu'il destine un petit fouillis d'arbres et d'insectes à Mlle Wilhelmine Aurich, et qu'il désire n'en point modifier la destination en m'y conduisant ? Eh ! je me soucie bien des églogues en action, moi ! Allez, mon cousin, allez rêver et soupirez tant qu'il vous plaira auprès d'un quasi-fantôme, mais n'oubliez pas que vous êtes mon fiancé, et ne me faites pas attendre un mari !

A partir de ce moment, elle ne parut plus se préoccuper beaucoup des rencontres qui pouvaient avoir lieu entre Hermann et Wilhelmine. Ces rencontres furent d'abord rares et courtes, soit que la conscience des deux jeunes gens les leur reprochât, soit qu'ils craignissent d'être surpris et d'encourir

On mande de New-York, le 8 octobre, soir (par le paquebot *North American*) :

Les fédéraux sous Burbridge, ayant attaqué Saltville dans la Virginie occidentale, furent battus et poursuivis par les confédérés.

Une partie des forces de Price a paru devant Jefferson City.

D'autres combats ont eu lieu au nord de James-River, mais sans résultat.

Les confédérés, qui étaient en arrière de Shermann ont été battus; le général Hood s'est retiré à 35 milles à l'ouest.

Les espérances que l'on avait fondées sur le développement des relations commerciales de la Chine avec les autres pays auront encore été dépassées par la réalité.

Cette année, malgré certaines circonstances défavorables, le chiffre des importations et exportations faites sous pavillon étranger s'est élevé à 196,619,700 taëls, soit, en nombres ronds, à plus d'un milliard et demi de francs; 19,000 bâtiments, jaugeant ensemble 6 millions de tonneaux, ont été inscrits sur les tableaux de navigation.

L'ouverture des ports du nord et du Yang-Tzé-Kiang a été surtout favorable à Shang-Hai, dont le commerce représente à lui seul les deux tiers des transactions qui se font avec la Chine.

Après Shang-Hai, la place la plus favorisée est celle de Hang-Kao. Canton, l'ancienne métropole commerciale du Céleste-Empire, n'occupe plus aujourd'hui que le huitième rang.

Le dernier courrier de l'Algérie, en donnant des détails sur la brillante affaire d'Aïn-Malakoff, montre avec quel ensemble et quelle rapidité de mouvement nos troupes ont opéré.

Il fallait en effet, par une marche rapide, couper la retraite à l'ennemi, ou au moins lui causer des pertes considérables et jeter le désordre dans ses masses, qui espéraient nous échapper et rejoindre les contingents du marabout.

La marche heureuse du général Yusuf, combinée avec celle du général Liebert, et l'énergie avec laquelle les colonels Guiomar et Marguerite se sont acquittés de la difficile mission qui leur avait été confiée, ont assuré le succès de cette journée, qui a porté aux insurgés un coup terrible.

Les dernières nouvelles nous apprennent que le général Jollivet, qui s'était lancé à la poursuite de Si-Lala, a pu l'atteindre et le combattre, le 11, à Titen-Jahya. Le chef arabe, vigoureusement repoussé de toutes les positions qu'il occupait, a été refoulé sur Béguira et poursuivi ardemment par nos troupes pendant près de trois lieues. Les forces que Si-Lala avait avec lui pouvaient s'élever à 3,000 hommes, cavaliers et fantassins. Si les tribus

que ce chef entraîne avec lui ont levé l'étendard de la révolte, du côté de Boussada, les insurgés demandent l'aman, ainsi qu'une fraction de marabouts des Harrars.

Le général Deligny est à Géryville, et le général Jollivet couvre, avec toutes ses forces, la vallée de la Mekerra.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le général Fleury, aide-de-camp de l'Empereur, est parti le 17 au soir pour Mulhouse, où il va recevoir l'empereur et l'impératrice de Russie, et une dépêche télégraphique nous annonce qu'il est arrivé le 18 dans cette ville.

Il n'est rien changé à l'itinéraire du voyage de Leurs Majestés, que nous avons déjà fait connaître.

— M. Gavini, préfet des Alpes-Maritimes, qui était à Paris depuis deux ou trois jours, est reparti pour Nice.

On sait que l'empereur et l'impératrice de Russie voyagent *incognito*, et que, par conséquent, ils ne recevront aucune autorité officielle sur leur parcours.

— M. Vuitry, ministre présidant le conseil d'État, est nommé membre du conseil impérial de l'instruction publique, en remplacement de M. Rouland.

— A la suite d'un procès-verbal dressé par le garde-pêche de la Moselle, un zouave, en congé, était traduit jeudi en police correctionnelle pour s'être jeté dans la Moselle, afin d'attraper un saumon qu'il avait vu sauter. Sur ses dénégations, l'affaire a été remise à huitaine pour la production de témoins; le délinquant soutenait d'ailleurs que : *Tout poisson qui est dans l'eau n'a pas de maître*, article emprunté sans doute au code de la tribu des Beni-Chappardeurs, mais qui n'a pas eu force de loi devant le tribunal.

— On lit dans un journal de Nantes :

Une locomotive à vapeur a remplacé, devant l'un des omnibus faisant le trajet de la Bourse à Chantenay, son attelage ordinaire. L'omnibus est armé de drapeaux et de verdure. Dès le premier départ, les voyageurs n'ont pas fait défaut. Ils se sont depuis pressés dans l'intérieur et sur l'impériale avec autant de confiance que de curiosité. Une foule considérable se porte sur le passage du véhicule, qui s'avance sans dévier de sa route, tourne quand il le faut et s'arrête facilement. Le seul mouvement sensible est un ébranlement qui pourra probablement être atténué. Les inégalités de la voie pavée impriment, il est vrai, quelques secousses à la locomotive et par suite à l'omnibus. Quant à la sécurité des voyageurs, elle paraît assurée.

Chronique Locale.

LE CHATEAU DE SAUMUR (1).

(Suite.)

Les rivalités de la maison de Blois et de la maison d'Anjou, chers lecteurs, avaient leur cause dans le principe féodal.

D'après ce régime, la valeur individuelle découlait du sol dont la possession constituait la condition civile et politique de l'homme; aussi, guerroyer pour agrandir leur domaine, telle fut la passion des seigneurs féodaux.

Cela se conçoit, hélas, puisque l'importance territoriale établissait entre-eux des rapports de supériorité et de dépendance formulés par ces mots : *le vassal doit hommage à son suzerain* !

Chose bizarre, qui prouve l'incertitude des combinaisons humaines : la féodalité, destinée à démembrer l'empire de Charlemagne, devait, contrairement à son but, favoriser la formation de l'unité française en couronnant roi le duc de France, Hugues Capet, le premier des seigneurs.

Ce petit exposé, chers lecteurs, était nécessaire pour vous donner la clef des démêlés qui mirent aux prises Thibaut le Tricheur, comte de Blois, de Tours, de Chartres, et Foulques Nerra, comte d'Anjou et du Maine, à l'occasion du château de Saumur. Le caractère ardent des deux émules devait bientôt faire briller l'étincelle du contact de leur ambition respective.

Le territoire saumurois, commandé par le *Tronc*, se trouvait enclavé dans la Touraine et l'Anjou, et, par un amalgame né du cahos qui présida à l'organisation féodale, Loches, Amboise, appartenaient au seigneur angevin. Il ne possédait, d'après ce mélange, aucun poste de jonction pouvant relier ces derniers domaines à son comté. La tour de Pepin devint l'objet de sa convoitise.

Pour se mettre en garde contre une attaque imminente, Eudes I^{er}, puis Eudes II, dit le Champenois, successeurs de Thibaut leur père et aïeul, entreprirent la nouvelle enceinte fortifiée que l'observateur peut reconnaître encore à des ouvrages entiers, à des vestiges restés debout.

On les voit en partant de la tour St-Michel pour suivre le quai jusqu'à l'Hôtel-de-Ville; en passant par les rues de la Cour-St-Jean, Cendrière, de la Porte-Neuve, de la Petite-Douve, du Petit-Versailles; en traversant la place de l'Arche-Dorée et continuant la rue du Petit-Mail jusqu'à l'entrée de la Grand'Rue (maison Terrien), où se trouvait la Porte-du-Bourg qui séparait Saumur, proprement dit, du bourg de Nantilly.

La plupart de ces rues, de ces places modernes portent un nom d'une signification re-

(1) Voir l'Écho des 30 août, 15 et 29 septembre.

lative à l'ancien état du sol qu'elles occupent maintenant.

Ainsi, la Porte-Neuve, rappelle la première ouverture faite dans cette enceinte pour agrandir la ville en y annexant le bourg de St-Nicolas. L'Arche Dorée était un aqueduc destiné à conduire les eaux du Thouet dans les douves qui défendaient l'approche de l'enceinte depuis la Porte-du-Bourg jusqu'à la rencontre du fleuve.

Le mot Dorée est sans doute une altération du mot d'orée, venant du latin *ora ora* qui veut dire limite, lisière, extrémité. Ce terme est encore usité dans la campagne.

Cette arche était en effet sur la limite de Saumur et du bourg de Nantilly.

Toutefois, la dernière expression Dorée est devenue si populaire que j'ai trouvé en 1840, gravée en lettres dorées, à l'angle de ma maison, du côté de la rue de la Chouetterie, l'inscription *Place de l'Arche Dorée*, recouverte par un badigeon sur lequel on avait écrit, à la fin du dernier siècle, cet autre nom, *place de l'Alliance*.

Eh bien, chers lecteurs, la vue de ces épaisses murailles, de ces tours massives surmontées de crénaux, percées de machicoulis, vous atteste les efforts tentés par la maison de Blois pour résister au choc de la maison d'Anjou, efforts inutiles, puisqu'en 1025 le *Tronc* et le pays qu'il défendait tombèrent au pouvoir de Foulques Nerra.

A dater de ce jour, Saumur et son premier château quittèrent la frontière poitevine pour appartenir au territoire angevin.

Eudes le Champenois tenta vainement de les reconquérir; en 1026 il en signa l'abandon par un traité passé entre lui et son adversaire, sous la médiation des moines de St-Florent.

Foulques Nerra ne fit aucun changement au *Tronc* et à son enceinte; il le donna à Geoffroi Martel, son fils, appelé à lui succéder (1040).

Les plus anciennes constructions du château actuel ne sont qu'attribuées à ce nouveau maître, car il n'existe pas de documents positifs sur leur origine; mais les probabilités, à ce sujet, sont si vraisemblables qu'elles arrivent à la certitude.

La nouvelle forteresse fut établie sur un plan plus vaste que l'ancienne; elle devait offrir au seigneur un manoir pour son séjour, en même temps qu'un lieu de défense pour sa conquête.

Composé d'un grand corps de bâtiment carré, flanqué à ses quatre angles de grosses tourelles couronnées de crénaux et percées de machicoulis comme les vieilles murailles d'enceinte, elle engloba dans sa construction la tour carlovingienne et prit le nom féodal de Donjon.

Le Donjon dans son entier ne fut pas l'œuvre d'un seul homme, d'une seule époque;

un blâme mérité. Il leur était, toutefois, impossible de résister à l'entraînement qui les portait l'un vers l'autre. Demeuraient-ils une semaine sans aller à l'île, une sombre tristesse s'emparait d'eux, le cœur de l'un se serrait avec force, la poitrine de l'autre s'oppressait violemment. Mais qu'ils étaient heureux de se revoir! Poitrine et cœur, tout se dilatait en eux. On eût dit qu'ils se ranimaient en respirant un air chargé de leur mutuelle haleine. Du reste, rien de plus gracieux, de plus pur que les épisodes en action de ce petit poème tour à tour mélancolique et souriant. Tout cela était plein de chasteté, de sensibilité, de générosité. On sentait que ces deux êtres s'aimaient, en effet, fraternellement, divinement, comme deux anges, comme deux prédestinés.

— Prenez garde! disait Hermann en frémissant, lorsqu'une toux subite de sa compagne mettait en fuite l'essaim de gais propos, l'air s'est rafraîchi, ramenez vite votre mantelet sur vos épaules; aussi bien l'herbe commence à être humide: levons-nous et partons.

Wilhelmine cherchait alors à le rassurer. Puis, effrayée à son tour des mouvements précipités que l'inquiétude causait au cœur d'Hermann, elle disait avec une vive anxiété :

— Vous vous forgez de vraies chimères à mon

égard, vous vous torturez l'âme et l'esprit sans motif. Je vous en supplie, soyez donc raisonnable. Ignorez-vous qu'il est mauvais d'aiguiser ainsi à tous propos la sensibilité que Dieu nous a faite? Cette sensibilité, dit-on, est souvent une arme fatale qui se retourne contre celui qui la tourmente outre mesure. Ah! de grâce! contenez vos émotions: restez toujours calme et maître de vous-même, ne fût-ce que par amitié pour moi.

Mais ils ne tenaient pas grand compte de ces instances réciproques, car ils n'en soupçonnaient ni l'un ni l'autre toute la gravité. Wilhelmine, s'attachant de plus en plus à son frère d'adoption, comme elle aimait à l'appeler, commençait à multiplier ses visites à l'île, sans se soucier le moins du monde des variations de la température. Hermann, lui, chérissant chaque jour davantage sa pauvre belle petite sœur, comme il la nommait dans le secret de sa pensée, s'abandonnait sans résistance à toute la force de ses émotions. C'étaient alors de part et d'autre de silencieuses bouderies, de plaintives doléances, de doux reproches, presque toujours suivis de charmantes causeries et de frais éclats de rire. Merveilleuse organisation de la jeunesse, en elle la mélancolie est toujours près de la

joie! N'exigez pas qu'elle ait souvent présente une image de désolation et de deuil. Pour la distraire et la consoler, Dieu lui a donné deux prismes enchantés: l'espérance et l'illusion.

L'un près de l'autre, sur l'herbe, dans leurs bâteaux ou sous le toit de joncs, ils étaient sinon toujours heureux, du moins toujours satisfaits. Ils se renfermaient si bien dans leur chasteté et gracieuse intimité, en compagnie de leurs cygnes, qu'ils n'y laissaient rien pénétrer du dehors. Le major Ornulf, Aurélie Freysberg, leur devenaient étrangers, du moins ils n'en parlaient jamais. Qu'importaient à ces deux enfants qui s'aimaient ou croyaient s'aimer par charité, les particularités de leur existence respective dans le monde et dans la famille? Hélas! ils en savaient déjà bien assez sur eux-mêmes, puisqu'ils connaissaient, pour ainsi dire, l'heure à laquelle seraient brisés, quels qu'ils fussent, les liens qui les attachaient à la vie. Hermann, cependant, se rappelait parfois avec anxiété ce qu'avait dit le docteur Savarus: que le major Ornulf devait épouser sa pupille. Outre qu'il trouvait à cette union un motif exécrationnel, infâme, il en ressentait comme une indéfinissable irritation. Plusieurs fois, il avait été sur le point de questionner sa compagne au sujet de

cette union projetée, mais la crainte d'embarrasser Wilhelmine et aussi la peur de ne pouvoir refouler son indignation l'avaient toujours retenu; sa conscience lui faisait d'ailleurs un devoir de respecter le silence de la jeune fille. Lui-même, par une étrange et invincible réserve, ne disait pas un mot de son prochain mariage avec Aurélie.

Les semaines s'écoulaient. Hermann et Wilhelmine en étaient arrivés à se rencontrer presque chaque jour dans l'île, à y demeurer de longues heures ensemble. Tout favorisait leurs rendez-vous. La saison était magnifique; Ornulf s'était absenté de Munich pour suivre un procès à Schwerin; Aurélie, occupée de fastueuses emplettes, passait presque tout son temps chez les marchands de Strelitz. Mais au bout d'un mois, le major revint. La fiancée d'Hermann avait achevé d'enrichir sa splendide garde-robe, elle annonça qu'elle était prête, et voulut être sans plus de retard conduit à l'autel. Ce fut comme un coup de foudre pour Hermann. Il n'avait, en réalité, presque rien préparé. La corbeille, cette grande affaire de l'hymen, n'était pas même commandée; peine si quelques invitations étaient faites, vagues, pour un jour indéterminé; en un mot, il n'était pas en mesure. Il prétextait quelques difficultés

Geoffroi Martel le commença au onzième siècle, Louis IX et Charles d'Anjou, son frère, l'achevèrent au treizième.

Je vous signale ces deux noms, chers lecteurs, ils annoncent une grande transition dans notre histoire. C'est le premier acte de la résistance suzeraine du roi de France à l'indépendance seigneuriale.

Louis IX, à son avènement à la couronne, trouva l'Anjou réuni au domaine royal; Philippe-Auguste, son père, l'avait confisqué (1204) sur Jean-sans-Terre, petit-fils du roi anglais Henri II, qui l'avait recueilli, par héritage féminin, dans la descendance de Geoffroi Plantagenet. Cette confiscation était le juste châtiement infligé par le suzerain au vassal ambitieux, meurtrier de son neveu, Arthur, héritier légitime du comté. Elle produisit un résultat d'une haute importance en enlevant la possession de notre pays à la maison régnante d'Angleterre pour la mettre sous la main du roi de France.

La féodalité toutefois n'était pas encore atteinte par cette réunion, car Saint-Louis donna l'investiture héréditaire du comté d'Anjou à Charles, son frère (1246). Il fut le chef de cette lignée souveraine qui devait finir avec le bon René et faire place à Louis XI.

Ici commence une nouvelle phase dans l'existence de notre château: d'Angevin il devient Français.

Nous le suivrons, si vous le voulez, dans cette dernière partie de son histoire.

PAUL RATOUIS.

Au moment de quitter Saumur, MM. les officiers formant la commission espagnole sentent le besoin de manifester leur profonde gratitude pour les marques de haute sympathie et de bienveillance qu'ils ont reçues de M. le général Crépin, commandant l'École de cavalerie, de son état-major, des capitaines chargés de leur instruction militaire et de tous les jeunes officiers-élèves avec lesquels ils ont fraternisé pendant leur séjour. Cet accueil bienveillant, à Saumur, leur a fait trouver moins dure l'absence du pays natal; ils se sont habitués à regarder la France comme une seconde patrie et éprouvent en la quittant de si vifs regrets, qu'ils conserveront toujours d'elle un agréable souvenir.

Divers conseils généraux ont demandé, dans l'intérêt de la conservation du gibier, que l'on réformât l'article de la loi qui permet de chasser les oiseaux d'eau avant l'époque fixée pour l'ouverture de la chasse ordinaire. Cette faculté est signalée comme favorisant le braconnage, auquel elle fournit un prétexte et une excuse dans beaucoup de circonstances. Quant à la garantie résultant de la défense de chasser à plus de dix mètres des bords des marais, étangs, fleuves et rivières, elle est regardée comme très-insuffisante, à cause de la diffi-

de forme, et déclara qu'un ajournement était indispensable. La vérité est qu'il n'avait pas le cœur au mariage, et que, s'il ne renonçait point à épouser sa cousine, avec laquelle il croyait s'être trop engagé pour reculer, du moins il eût désiré, de quelque temps encore, ne pas changer de situation. Aurélia conçut de sérieuses inquiétudes; elle soupçonna que, toute phthisique qu'elle était, Wilhelmine Aurich pouvait bien être un obstacle à son mariage. Elle chercha le moyen de rompre promptement les relations établies entre les deux jeunes gens, et bientôt elle crut l'avoir trouvé. Dans le but d'exécuter son mystérieux projet, elle se rendit chez le major Ornuif. C'était le moment où Hermann et Wilhelmine avaient coutume d'aborder à l'île. Mais Aurélia dut renoncer à voir ce soir-là le major, il faisait le whist dans une habitation voisine.

— Voilà bien les hommes! observa-t-elle avec mépris. On menace leur ambition, leur bonheur, et ils jouent tranquillement aux cartes! Dérision!

Elle se souvint que le docteur donnait le lendemain un grand bal. Elle pensa qu'elle aurait là, au milieu de la foule et du bruit, une entrevue facile avec le major. Elle résolut d'attendre cette occasion. (La suite au prochain numéro).

culté que les gendarmes et les gardes éprouvent à faire respecter cette défense. En conséquence, les conseils généraux réclament l'adoption de mesures plus efficaces afin d'empêcher la chasse au gibier d'eau d'être un prétexte pour enfreindre la loi sur la chasse ordinaire.

Nous apprenons que ce vœu a été transmis au ministère de l'intérieur, et que l'administration fait étudier en ce moment les mesures qu'il conviendrait de prendre, en vue de réprimer les abus qu'entraîne la permission de chasser le gibier d'eau en dehors du temps de la chasse.

A la suite de plusieurs arrêts rendus par la Cour de cassation, l'administration générale des contributions indirectes vient, avec l'approbation de M. le ministre de l'intérieur, d'adresser une circulaire qui dispose que les hôteliers, les aubergistes, les restaurateurs, etc., qui ne vendent à boire qu'aux personnes qu'ils logent ou qu'ils nourrissent, ne peuvent être assimilés aux débitants de boissons, et que, dès lors, ils ne sont pas soumis au régime du décret du 29 décembre 1851.

Il suit de là que tout individu placé dans les conditions susmentionnées n'est plus sujet à l'autorisation préfectorale et doit seulement faire déclaration de l'ouverture de son établissement aux employés de l'administration des contributions indirectes.

Mais il est utile de rappeler que si l'auberge changeait de caractère, si l'on y donnait à boire à d'autres voyageurs ou pensionnaires en dehors des repas ordinaires ou de la table d'hôte, le décret précité deviendrait aussitôt applicable.

On lit dans l'annuaire de 1865 de Mathieu (de la Drôme):

PREDICTIONS POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1864.

Je reproduis avec quelques corrections les prédictions formulées dans mon Annuaire et mes Almanachs pour 1864. On n'oubliera pas que les phénomènes qui vont être indiqués ont été annoncés quatorze mois à l'avance.

Je ne préjuge pas le commencement de novembre. Le temps variera suivant les régions.

Vers le 10, temps pluvieux dans la majeure partie de la France et de toute l'Europe méridionale. Il tombera plus d'eau en Italie qu'en France. Il en tombera très-peu dans les régions qui auront été abondamment arrosées entre le 1^{er} et le 8.

Vers le 17 ou le 19, orages en Italie, orages moins forts en France, particulièrement dans le Midi.

Entre le 28 novembre et le 5 décembre, grande tempête à la longitude de la Vénétie et à celle de la province d'Odessa. Tempêtes moins fortes sur divers points des côtes de France.

Dans les premiers jours de décembre fortes pluies, principalement à l'est de l'Italie et dans la Russie méridionale. Débordement de quelques rivières.

Vers le 9 décembre, coups de vent aux longitudes précédemment indiquées.

Vers le 16, nouveaux coups de vent aux mêmes longitudes.

Des derniers jours de novembre au 20 décembre, navigation dangereuse, particulièrement sur la mer Noire.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1864.

(Suite.)

Le rapporteur de la 4^e commission donne lecture d'une communication de M. le préfet annonçant qu'il a reçu de M. le ministre de l'intérieur, postérieurement à l'impression de ses rapports, deux circulaires relatives à l'extension du réseau télégraphique. Dans la première, Son Excellence appelle l'attention de M. le préfet sur les moyens à employer, pour établir, à peu de frais, un bureau télégraphique dans les chefs-lieux de canton et les localités secondaires où ces créations répondraient

à des besoins réels. Le système indiqué par M. le ministre consiste à placer le bureau dans un bâtiment municipal et à confier la transmission des dépêches, soit au secrétaire de la mairie, soit à l'instituteur ou à tout autre agent de la commune désigné par le maire.

Ce stationnaire recevrait comme indemnité de son travail, une somme de 30 c. par dépêche privée de départ et de 15 c. par dépêche privée d'arrivée.

Quant à la construction des lignes cantonales, l'administration, bien qu'elle ne dispose à ce sujet d'aucun crédit particulier, peut, en utilisant une partie du matériel disponible, se prêter au développement du réseau, à condition, toutefois, de faire contribuer à la dépense les communes intéressées.

Dans les conditions actuelles, cette part a été fixée d'une manière uniforme à 120 fr. par chaque kilomètre de ligne neuve, à un fil qu'il est nécessaire d'établir (fil compris) et à 60 fr. par chaque kilomètre de fil qui peut être placé sur une ligne existante.

Dans sa seconde dépêche, en date du 12 août, M. le ministre écrit qu'en dehors de l'appel qu'il a fait à l'initiative des municipalités, il convient d'examiner d'une manière générale la marche à suivre pour l'extension de la télégraphie, en prévision des allocations qui pourraient être accordées au budget de 1866. Il invite, en conséquence, M. le préfet à lui présenter, de concert avec le Conseil général, la liste des localités qui sembleraient devoir être désignées pour l'établissement d'un bureau du télégraphe.

M. le préfet place sous les yeux du Conseil le tableau de ces localités établi d'après leur ordre d'importance et fait observer que le Conseil, dans la désignation qu'il est appelé à faire, n'a aucunement à se préoccuper de la question des voies et moyens.

Le Conseil général, après avoir examiné les documents qui lui sont soumis et avoir entendu le rapport de sa 4^e commission, exprime sa reconnaissance à M. le ministre de l'intérieur pour l'extension que Son Excellence se dispose à donner au réseau des lignes télégraphiques; il accueille avec une véritable satisfaction les offres de stations économiques faites par l'administration aux communes qui voudraient consentir à des sacrifices pour en faciliter le premier établissement.

Il exprime d'une manière générale le vœu que des postes soient établis le plus promptement possible dans tous les chefs-lieux de canton en suivant l'ordre de priorité indiqué par M. le préfet.

Ce vœu sera transcrit à la deuxième partie des procès-verbaux.

Un membre présente au nom de la 4^e commission, un rapport sur le projet de réunion à la commune de Concourson des villages de Cossé, Corbineau, l'Été, les Touches, Ropion et les Bois, dépendant des Verchers.

Les conclusions de la Commission, favorables à cette réunion, sont mises aux voix et adoptées.

Il est donné lecture au Conseil du rapport de M. le préfet, relatif à l'établissement d'eaux minérales qui existe à Martigné-Briand.

M. le préfet annonce dans ce rapport que le Conseil municipal de Martigné-Briand a renoncé à son projet de voter une somme de 7,500 fr. pour l'exécution, dans cet établissement, de divers travaux reconnus indispensables.

La commune de Martigné a consenti l'affermement par bail emphytéotique de la source de Jouannette et de ses dépendances à M. le docteur Fouqueteau, de Saumur. Ce traité sera prochainement soumis à l'approbation de M. le préfet.

Le Conseil remercie M. le préfet de la communication, et le prie de continuer son bienveillant patronage à l'établissement des eaux minérales de Martigné, lorsqu'il examinera le traité passé entre cette commune et M. Fouqueteau.

(La suite à un prochain numéro.)

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La nouvelle donnée par la *Nouvelle Presse libre* du 18 octobre d'une convention conclue à Carlsbad, entre les trois grandes puissances partageantes, pour se garantir réciproquement leurs possessions polonaises, est formellement démentie dans les cercles bien informés.

Les bruits de changements ministériels, à Vienne, se dissipent.

La paix est considérée comme faite; il ne reste plus que quelques points secondaires à régler.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 15 octobre.

Revue politique de la semaine. — Courrier de voyage. — Grands Prix et envois de Rome. — M^{me} Lagrange. — Ascension du *Géant* à Bruxelles. — Chronique musicale. — Le maréchal Narvaëz, duc de Valence. — Correspondance d'Italie. — Les ruines d'Ani. — Courrier de Londres. — Chemin de fer don Pedro II (Brésil). — Inauguration du buste de Benoît Racllet. — Machine à fabriquer les tuiles, briques creuses, etc. — Correspondance d'Algérie. — Le Palamède français. — Appareil de labourage à vapeur.

Gravures: Académie impériale de musique: *Roland à Roncevaux*. — Grands Prix et envois de Rome (5 gravures). — M^{me} Lagrange, cantatrice du Théâtre-Italien. — Ascension du ballon le *Géant*, à Bruxelles. — Les ruines d'Ani (3 gravures). — Le maréchal Narvaëz, président du conseil en Espagne. — Statue de bronze doré, récemment découverte à Rome. — Chemin de fer don Pedro II (3 gravures). — Statue de Benoît Racllet, inaugurée le 3 octobre à Romanèche. — Machine à fabriquer les tuiles, carreaux, tuyaux et briques creuses. — Appareil de labourage à vapeur. — Rébus.

BULLETIN FINANCIER.

La Banque de France a élevé son escompte à 8 0/0 cette semaine. Cette mesure, justifiée par une diminution de 47 millions dans l'encaisse métallique, a achevé de décourager le marché financier, déjà très-mal disposé depuis la liquidation, et la baisse a fait des progrès rapides. La rente 3 0/0 est tombée à 65 fr., le Crédit mobilier à 87 5/8, l'Emprunt italien à 65-53.

La baisse est arrêtée depuis quelques jours, autant par les réalisations des vendeurs eux-mêmes que par les achats des capitalistes séduits par les bas cours des valeurs. Tout porte à croire que le marché tend à se raffermir. Le Crédit mobilier oscille maintenant autour de 900 fr., le 3 0/0 varie de 65-20 à 63-25 et l'Emprunt italien se rapproche de 66 fr.

Toutes les valeurs ont été plus ou moins maltraitées. Le Comptoir d'Escompte, la Société générale, le Crédit foncier n'ont pas évité cette mauvaise fortune. Le Crédit foncier autrichien a cependant continué à attirer des achats, et se tient fort bien de 660 à 665.

La prochaine rentrée de M. Mirès dans les affaires est l'objet des préoccupations générales, et cette nouvelle a suffi pour activer les négociations sur la Caisse générale des chemins de fer et pour la faire remonter de 35 à 65 francs. Les porteurs de titres espèrent à bon droit que leur ancien gérant, reprenant possession de l'actif social, pourrait faire rentrer diverses sommes qu'il évalue, dans sa dernière publication, à 8 millions 200 mille francs, et qui produiraient environ 90 fr. par action, — indépendamment de l'actif disponible entre les mains des liquidateurs.

Les chemins de fer sont très-calmes, actions et obligations. Le Lyon se tient à 890, mais son coupon de 25 fr. à détacher en novembre le fait rechercher par les capitaux de placement.

Il y a, en Banque, des affaires suivies sur les obligations de Pelayo, dont nous avons parlé dans notre précédent bulletin.

Nous recommandons aux capitalistes la Banque de capitalisation, 11, rue du Conservatoire, qui se distingue des autres établissements de ce genre par la faculté qu'elle laisse à ses déposants de toujours retirer leurs fonds. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES.

Situées à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche treize novembre mil huit cent soixante-quatre, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e DABURON, notaire à Brézé.

La vente est poursuivie par René Poisson, jardinier, demeurant à Moulherne, agissant comme tuteur de Auguste-Grégoire Travaillé, fils mineur de feu René Travaillé et de Rose Poisson, sa femme; ledit Poisson ayant constitué pour avoué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence du sieur Eugène Travaillé, cultivateur, demeurant à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, subrogé-tuteur dudit mineur.

Et en vertu : 1^o d'une délibération du conseil de famille du mineur Travaillé, présidé par M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, du vingt-trois août mil huit cent soixante-quatre, enregistrée; 2^o d'un jugement du tribunal de première instance de Saumur, du vingt-sept août dernier, enregistré.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.

1^o Une maison, située à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, composée d'une chambre, un cellier derrière, et des greniers dessus, contenant environ deux ares, cour commune, deux écuries, grenier dessus; le tout joignant au midi le jardin de M. Mouxion de la Gestrie, au couchant la veuve Ballu, au nord les héritiers Ruais, au levant la cour commune;

2^o Un cellier avec pressoir, muni de ses ustensiles, sis au même lieu et dans la même cour commune, joignant ladite cour au nord et le sieur Hardouin au levant;

Le tout mis à prix à sept cents francs, ci. 700 fr.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e DABURON, notaire à Brézé.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le quatorze octobre mil huit cent soixante-quatre.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le dix-sept octobre mil huit cent soixante-quatre, f^o 94, c^o 7. Reçu un franc quinze centimes, décime et demi compris. (466)

Signé : ROBERT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE COUTIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Coutin, aubergiste et charpentier, demeurant à Vihiers, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi huit novembre prochain, à midi.

Les créanciers doivent se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers; les bordereaux des créances doivent être sur timbre.

Le greffier du Tribunal, (472) TH. BUSSON.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON et 1 hectare 14 ares de terre, à la Brèche-Pitot, commune de Villebernier. S'adresser audit notaire. (425)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, successeur de M^e CESBRON, notaire à Doué (Maine-et-Loire).

A VENDRE

En totalité ou par lots,

La superficie de 300 hectares environ de BOIS-TAILLIS ET FUTAIES, faisant partie de la forêt de Brignon, située communes de Nueil-sous-Passavant, Bouillé-Loretz et Saint-Pierre-à-Champ. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e Paul TAUREAU;

Et, pour visiter les lieux, à M. Julien RABOUIN, garde à Foie, près Nueil-sous-Passavant. (422)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au Château de Brézé,

Le dimanche 6 novembre 1864, à deux heures après midi,

BEAUX CHÊNES

PEUPLIERS

ET BOUILLARDS

Dépendant de la terre de Brézé, Et les coupes de

BOIS - TAILLIS

CI-APRÈS DÉSIGNÉES :

1^o La petite coupe d'Asnières, contenant 5 hectares 33 ares 60 centiares.

2^o La coupe du Pelvneau, contenant 19 hectares 44 ares 74 centiares.

3^o La coupe de Lardillon, contenant 10 hectares 95 ares 24 centiares.

4^o La coupe des Friches-à-Priou, contenant 8 hectares 48 ares 65 centiares.

5^o Cent quatre-vingts pieds de Chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe du bois des Loges.

6^o Cent vingt-huit pieds de Bouillards et Peupliers, situés proche la ferme d'Asnières, numérotés et marqués au chiffre D. B.

7^o Cent douze pieds de Chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe des Rias-ses.

8^o Cinquante-six pieds de Chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la petite coupe des Taillis.

9^o Quatre-vingts pieds de Peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés proche la ferme de la Rivière.

Toutes ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté la coupe du Pelvneau, qui est sur la commune de Saix.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de de Brézé, et, pour traiter le jour de la vente, à M. Volland, régisseur.

VENTE DE CHEVAUX.

SIX CHEVAUX, de race normande, âgés de huit à neuf ans, appartenant à la commission espagnole, seront vendus à l'enchère, le 26 octobre courant, à onze heures du matin, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans les écuries du manège. (675)

A CÉDER

De suite,

UN FONDS DE COMMERCE DE MERCERIE ET DE ROUENNERIE avec le matériel nécessaire pour les voyages : deux voitures et deux chevaux. — Liquidation. — Occasion très-avantageuse.

S'adresser à M^e ALBERT, notaire à Parthenay (Deux-Sèvres). (374)

A VENDRE

Un bon petit CHEVAL de selle et de cabriolet, âgé de 5 ans. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

EXCELLENT VIN ROUGE

1864,

PRÊT A BOIRE.

S'adresser au château du Petit-Thouars. (457)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

Une MAISON, située à l'angle de la rue Royale et de la rue de la Visitation, occupée par M. Volant, revendeur.

S'adresser à M. ROUSTEAUX-PICHON, rue des Capucins. (459)

Mlle CAMILLE LEPINE,

Rue du Petit-Maure, n^o 3,

Ancienne ouvrière de M^{me} MATHIEU,

A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle se charge de la confection des Crinolines et Jupons, en tous genres, à des prix très-modérés.

AU GAGNE-PETIT.

A LA PETITE MARIE-LOUISE

DE SAUMUR,

Rue Saint-Nicolas, n^o 6.

M. GABRIEL GILLET, premier ouvrier horloger de Napoléon-Saint-Leu III, ancien ouvrier de M^{me} Mathieu DILGER, LANGE, et plusieurs autres horlogers de Saumur.

A l'honneur de prévenir le public qu'il travaille pour son compte à des prix très-modérés,

SAVOIR :

Rabillage ou nettoyage des montres cylindre, or et argent, à 2 fr. 50 et 2 fr.

Montres ordinaires, à . . . 1 50

Grands ressorts 2 »

Repassage des montres cylindre. 3 »

Et pendules de cheminées. 3 »

Le tout avec garantie de deux ans.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

La Poupée Modèle,

JOURNAL

DES PETITES FILLES

LA POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois en une livraison de 24 pages de texte, — contenant des petits contes moraux, — conseils aux petites filles, — gravures de modes d'enfants et de poupées, — travaux d'aiguille et de tapisserie faciles à exécuter, etc.; — images coloriées, surprises, feuilles à découper, à enluminer, etc.; — cartonnages formant boîtes jolies, théâtres, etc. — Musique.

PRIX : — 6 fr. par an pour Paris; — 7 fr. 50 c. pour les Départements. On ne s'abonne que pour l'année entière.

Les Abonnements partent du 15 novembre.

On s'abonne à Paris, au BUREAU DU JOURNAL DES DEMOISELLES, boulevard des Italiens, 1; A Saumur, au BUREAU DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOEL, ETC.

Mise en vente de la 12^e édition de

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un PRÉCIS de LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'Ecole du Commerce et des Arts de Paris;

Par LOUIS DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8^o de 824 pages. PRIX : 7 fr. 50 c. pour Paris;

Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 18 OCTOBRE.			BOURSE DU 19 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	65 »	»	» 10	64 50	»	» 50
4 1/2 pour cent 1852.	91 90	»	» 20	91 80	»	» 50
Obligations du Trésor.	433 75	»	1 25	433 75	»	»
Banque de France.	3385 »	»	5 »	3390 »	5 »	»
Crédit Foncier (estamp.).	1140 »	»	15 »	1105 »	»	35 »
Crédit Foncier colonial.	600 »	»	»	600 »	»	»
Crédit Agricole.	»	»	»	698 75	»	»
Crédit industriel.	736 15	16 »	»	715 »	»	21 25
Crédit Mobilier.	882 50	»	»	865 »	»	17 50
Comptoir d'esc. de Paris.	912 50	»	22 50	897 50	»	15 »
Orléans (estampillé).	827 50	»	2 50	822 50	»	5 »
Orléans, nouveau.	765 »	»	5 »	760 »	»	5 »
Nord (actions anciennes).	960 »	»	10 »	962 50	2 50	»
Est.	490 »	»	7 50	492 50	2 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	883 75	»	3 75	877 50	»	6 25
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	581 25	»	3 75	577 50	»	3 75
Ouest.	492 50	»	2 50	493 75	1 25	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1595 »	5 »	»	1570 »	»	25 »
Canal de Suez.	445 »	»	7 50	447 50	2 50	»
Transatlantiques.	525 »	»	»	512 50	»	12 50
Emprunt italien 5 0/0.	65 60	»	»	65 40	»	20 »
Autrichiens.	430 »	»	2 50	427 50	»	2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	517 50	2 50	»	512 50	»	5 »
Victor-Emmanuel.	335 »	5 »	»	325 »	»	10 »
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	302 50	»	»	300 »	»	2 50
Crédit Mobilier Espagnol.	562 50	»	3 75	550 »	»	12 50
Saragosse.	457 50	»	5 »	455 »	»	2 50
Séville-Xérès-Séville.	300 »	»	25 »	300 »	»	»
Portugais.	280 »	»	5 »	280 »	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	305 »	»	»	303 75	»	»
Orléans.	293 75	»	»	292 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	290 »	»	»	291 25	»	»
Ouest.	286 25	»	»	286 25	»	»
Midl.	286 25	»	»	286 25	»	»
Est.	290 »	»	»	290 »	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,